



16 novembre 2012

GEC(2012) RAP 2

**COMMISSION POUR L'EGALITE
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
(GEC)**

2^E REUNION

STRASBOURG, 14-16 NOVEMBRE 2012

RAPPORT

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La présidente ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux participants. Elle présente le nouveau membre élu de la GEC originaire de la République tchèque, M. Radan Šafařík, qui remplace le membre norvégien qui a démissionné depuis la dernière réunion. Elle souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres de l'équipe du Secrétariat : Edo Korljan et Adrienne Ingledow.

L'ordre du jour est adopté par la GEC, tel qu'il figure à l'annexe I au présent rapport. La liste des participants fait l'objet de l'annexe II.

II. Election du/de la président(e) et du/de la vice-président(e)

La GEC procède à l'élection, par acclamation, du/de la président(e) et du/de la vice-président(e) conformément à l'article 12 de la Résolution CM/RES(2011)24 du Comité des Ministres concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail.

- Mme Carlien Scheele (Pays-Bas) et M. Sergyi Kyslytsya (Ukraine) sont respectivement réélus présidente et vice-président à partir du 1^{er} janvier 2013 et jusqu'au 31 décembre 2013. Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) sera invité à confirmer l'élection de la présidente.

III. Création éventuelle d'un Bureau de la GEC

La GEC examine la possibilité de créer un Bureau. Les membres jugent que ce n'est pas nécessaire à ce stade et conviennent de réexaminer cette possibilité ou une autre si l'évolution des travaux de la commission l'exige. Le Secrétariat souligne que la création de toute nouvelle structure ne devra pas avoir d'incidence sur le budget. Les participants ne sont guère disposés à réduire la durée des sessions plénières pour financer le Bureau.

- La GEC décide de reprendre l'examen de ce point lors d'une prochaine réunion si nécessaire.

IV. Programme transversal pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Nomination des Points de contact nationaux (NFP)

La GEC discute de la nomination des Points de contact nationaux (NFP) et relève que certaines nominations ne lui sont pas encore parvenues. Certains membres suggèrent qu'il y a peut-être un malentendu de la part des autorités concernant la demande de désignation d'un NFP pour chaque Etat membre. Le manque d'information concernant les NFP, les relations à établir avec eux, ce que l'on attend d'eux et ce qui est requis en

matière de coopération entre la GEC et les NFP est signalé. Il est expliqué que le directeur général des droits de l'homme et de l'Etat de droit a adressé à tous les représentants permanents auprès du Conseil de l'Europe une lettre décrivant dans ses grandes lignes le rôle des NFP et demandant à chaque Etat membre d'en désigner un.

- La GEC demande la Présidente de la GEC d'adresser à tous les NFP une lettre contenant une description de leur rôle, des renseignements sur les membres de la GEC, une liste des rapporteurs pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GER) et des NFP, en précisant leurs coordonnées, ainsi que des informations relatives aux prochaines réunions et en leur demandant de faire des suggestions concernant la coopération. Une lettre de rappel sera également adressée aux Représentants permanents qui n'ont pas encore désigné de NFP en leur demandant de le faire.

Equipe chargée de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes/Approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes – formation des membres du Secrétariat/Eléments préliminaires de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Secrétariat fait rapport sur les activités liées aux divers volets du Programme transversal pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Les progrès réalisés comportent des travaux pour consolider davantage le réseau des NFP, soutenir le rôle des GER et mettre en place l'équipe intersecrétariats chargée de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes (GMT).

L'équipe intersecrétariats chargée de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes a été formée ; ses 25 membres comprennent des représentants de tous les secteurs du Secrétariat et certains d'entre eux occupent des postes de direction. La première réunion, ouverte par la Secrétaire Générale adjointe, a clairement montré la motivation de ses membres et le potentiel du groupe qui a commencé par une séance de réflexion visant à préciser les rôles et les concepts, les initiatives possibles, les besoins et les méthodes de travail. Les membres de la GMT ont été invités à remplir un questionnaire pour cerner les possibilités et les besoins (un grand nombre de membres ont exprimé le souhait d'être initié aux concepts clés comme l'approche intégrée de l'égalité). Les résultats de cette enquête serviront de base pour la première ébauche du projet de stratégie sur l'égalité entre les femmes et les hommes qui sera présentée à la prochaine réunion de la GEC.

Le Secrétariat signale également qu'une formation a d'abord été dispensée aux agents travaillant avec les divers comités directeurs et qu'une nouvelle formation sera proposée en tenant compte des besoins exprimés et des réactions aux précédentes séances de formation. Il est, en outre, décidé que la formation régulière proposée au personnel comprendrait un volet relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes.

La discussion qui s'ensuit montre à la fois le potentiel et les limites de la formation en tant qu'instrument pour favoriser l'égalité et mettre en place une approche intégrée de l'égalité.

L'établissement de liens entre les divers éléments du programme transversal est considéré comme une clé de son succès et l'échange de vues avec les GER constitue un pas dans cette direction. D'autres outils de communication devraient être utilisés pour faire régulièrement le point sur les progrès accomplis et faciliter l'accès à l'information et l'interaction. L'actuel site web sur l'égalité entre les femmes et les hommes devrait être amélioré dans l'attente de la révision générale de l'ensemble des sites web du Conseil de l'Europe. Davantage d'informations thématiques seront fournies concernant l'accès à la justice, les femmes dans les médias, la Convention d'Istanbul, ainsi que des précisions sur les NFP, les membres de la GEC, les GER ainsi que des mises à jour régulières sur les documents adoptés, les initiatives, les événements et les réunions à venir.

Un débat a lieu sur l'approche intégrée de l'égalité dans les Etats membres. Le Secrétariat a préparé un document rassemblant les textes soumis précédemment. Suite à diverses interventions des membres, il est proposé que le document soit constamment actualisé et enrichi des nombreux exemples disponibles dans l'ensemble des Etats membres. Le document sera consultable sur le site web et régulièrement mis à jour. Les membres de la GEC sont invités à contribuer au document et à encourager les NFP à apporter leur concours. Il serait utile d'inclure dans les contributions les coordonnées des personnes à contacter pour les secteurs concernés de manière à ce que les parties intéressées puissent prendre directement contact avec les autorités.

- Le Secrétariat transmettra à la GEC la version électronique du document sur les exemples et pratiques de l'approche intégrée de l'égalité dans les Etats membres aux fins d'une mise à jour par les membres de la GEC. Le document sera ensuite publié sur le site web.
- La GEC attend avec intérêt la première ébauche du projet de Stratégie sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour examen à sa prochaine réunion.
- La GEC se félicite de l'intention du Secrétariat de revoir le site web sur l'égalité et d'améliorer la communication avec les différents éléments du Programme transversal pour l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Le Secrétariat suivra l'élaboration d'une brochure sur l'approche intégrée de l'égalité : concepts et exemples.

Comptes rendus des manifestations auxquelles ont assisté des membres de la GEC

La GEC prend acte des comptes rendus écrits et écoute des exposés oraux des membres qui ont assisté à des manifestations depuis sa dernière réunion.

- La GEC convient de l'utilité d'encourager ses membres à assister à différentes manifestations dans la limite des ressources financières disponibles.

Coopération avec d'autres entités du Conseil de l'Europe

La coordinatrice thématique sur l'égalité et la traite (TC-ET), Madame l'ambassadrice Tatiana Pârnu, Représentante permanente de la République de Moldova, informe la GEC que le Comité des Ministres attache une attention particulière aux questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et continue de la promouvoir à son niveau.

La GEC tient un échange de vues avec la rapporteure du Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) sur l'égalité entre les femmes et les hommes, M^{me} Helena Lišuchová, qui expose les activités du GRECO concernant, en particulier, l'égalité entre les femmes et les hommes et la corruption. Les possibilités de coopération avec à la fois les membres de la GEC et le réseau des NFP sont examinées.

La GEC tient également un échange de vues avec le premier vice-président de la commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire, M. Mendes Bota, qui est aussi le rapporteur général sur la violence à l'égard des femmes. M. Bota présente les structures et activités de la commission ainsi que les initiatives prises pour promouvoir la signature et la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (la Convention d'Istanbul). Il souligne l'importance de la coopération avec les parlementaires qui sont en mesure d'influer sur les décisions prises au niveau national.

- La GEC convient de l'utilité d'encourager la pratique des échanges de vues avec des représentants d'autres entités et comités directeurs du Conseil de l'Europe ainsi qu'avec des intervenants extérieurs. Les membres de la GEC feront des suggestions concernant les intervenants à inviter.

Rencontre avec les rapporteurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes (GER)

La GEC tient un échange de vues avec les GER des différents comités directeurs. La présidente donne des informations de base à propos de la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la place de la GEC et des GER dans le programme transversal général du Conseil de l'Europe en la matière. Les exposés de deux experts sur l'approche intégrée de l'égalité constituent la première partie de l'échange, suivie d'une séance de questions/réponses.

Au cours de la deuxième partie de l'échange, la GEC et les GER étudient les modalités de leur coopération. Les GER sont invités à présenter les travaux de leurs comités respectifs ainsi que leurs expériences en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et à préciser comment, selon eux, la GEC pourrait leur être utile, quel type d'information ou de coopération ils souhaiteraient et ce qu'ils attendent de la GEC.

La majorité des GER présents et des membres de la GEC participent à l'échange de vues animé sur des questions telles que l'éducation, les médias, le nombre de femmes exerçant des fonctions de maire, le patrimoine culturel et paysager, la terminologie, le langage normalisé et les possibilités de formation. Les participants se demandent comment l'égalité entre les femmes et les hommes et l'approche intégrée de l'égalité peuvent être incorporées dans les travaux des comités et dans les structures mêmes des comités. Ils donnent des exemples de la façon d'atteindre cet objectif et partagent les informations dont ils disposent sur les moyens de trouver des documents de référence. Nombre d'entre eux se disent satisfaits de l'échange de vues et se réjouissent à la perspective d'une coopération accrue entre les deux groupes ainsi qu'avec les NFP.

- Le Secrétariat étudiera les possibilités de formation, notamment pour les GER.
- La coopération entre la GEC et les GER sera renforcée grâce à de futurs échanges, aux invitations à assister aux réunions de la GEC qui seront adressées aux GER et aux invitations à assister à leurs réunions que les comités directeurs adresseront aux membres de la GEC.
- Il est pris acte du fait que les GER recommanderont aux membres de la GEC de participer aux conférences et événements organisés par leurs comités directeurs respectifs et vice versa.
- Afin de faciliter les contacts directs entre la GEC, les GER et les NFP, les coordonnées des parties prenantes seront mises à la disposition des différents groupes.
- Le Secrétariat communiquera aux GER des informations et des documents concernant leurs domaines d'activités et de compétence.
- Dans l'optique de la prochaine conférence sur les femmes et les médias en 2013, il est décidé d'établir des contacts avec le GER et le secrétariat du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI).

V. Etat des lieux concernant les activités dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes

La violence à l'égard des femmes

Le Secrétariat fait un exposé oral donnant une vue d'ensemble des initiatives prises pour promouvoir la Convention d'Istanbul et présentant un recueil des textes législatifs nationaux concernant la mise en place de centres d'accueil pour les femmes victimes de violence dans les Etats membres. A ce jour, 24 pays ont signé la Convention d'Istanbul et l'un d'eux l'a ratifiée. Les membres de la GEC sont invités à apporter leur soutien constant aux efforts déployés pour encourager leurs autorités à signer et à ratifier la Convention. Alors que la Convention est en cours de traduction dans plusieurs langues, l'aide de la GEC sera également sollicitée aux fins de vérification des textes car certains termes problématiques ne sont pas toujours traduits correctement. Le texte de l'exposé figure à l'annexe III au présent rapport.

- La GEC est invitée à encourager les autorités à signer et à ratifier la Convention d'Istanbul et à aider à la traduction des termes de la Convention qui posent problème.
- Le Secrétariat adressera à la GEC la synthèse des textes législatifs nationaux sur la mise en place, dans les Etats membres, de centres d'accueil pour les femmes victimes de violences qu'elle a établie, en leur demandant de vérifier les textes.

Les femmes et les médias

La GEC discute des préparatifs de la Conférence thématique sur les femmes et les médias pour les NFP. Les Pays-Bas proposent d'accueillir la conférence les 4 et 5 juillet 2013. Les thèmes de la conférence devraient inclure les femmes et l'exercice de l'autorité ainsi que le rôle des nouveaux médias. La présence des NFP est considérée comme une occasion d'examiner leur rôle dans le contexte du programme transversal.

- Les membres de la GEC se félicitent de l'invitation des Pays-Bas à tenir la Conférence thématique sur les femmes et les médias les 4 et 5 juillet. Le cadre conceptuel et le programme seront mis au point grâce aux contributions et propositions des membres de la GEC concernant les intervenants et les points à inscrire à l'ordre du jour.
- La conférence devrait réserver une demi-journée à une réunion consacrée au rôle et aux méthodes de travail des NFP, en l'envisageant comme une occasion de renforcer la communication et la coopération entre les NFP et la GEC.
- Il est décidé qu'un document présentant les conclusions et recommandations des participants rendrait compte de la conférence. Le contenu de ce document pourrait aider la GEC et d'autres parties prenantes à orienter leurs futures actions.
- La GEC décide de poursuivre la discussion sur la conférence entre ses membres par téléphone et courriel avant sa prochaine réunion.

L'égal accès des femmes et des hommes à la justice

Le Secrétariat informe les membres de la GEC de l'état d'avancement actuel de l'étude de faisabilité sur l'égal accès des femmes et des hommes à la justice. Suite à une réunion du groupe d'experts à Paris en novembre, un projet de rapport sera soumis d'ici la fin de l'année. Un rapport final sera présenté à la GEC à sa prochaine réunion (avril 2013) après quoi une conférence pourrait être organisée sur le sujet à l'automne 2013.

- La GEC demande que le point soit fait régulièrement sur l'état d'avancement de l'étude et décide d'examiner la suggestion de tenir une conférence sur ce thème à sa prochaine réunion (avril 2013) lorsqu'elle aura reçu les résultats de l'étude de faisabilité.

Coopération avec des organisations internationales

Les représentants d'ONU-Femmes, de l'EIGE, de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE et de l'OSCE-BIDDH présentent leurs activités, dont les modalités de leur coopération avec le Conseil de l'Europe, et lancent des idées pour intensifier la coopération.

En outre, le Secrétariat met les membres de la GEC au courant des activités menées actuellement avec l'Agence ONU-Femmes et le Comité CEDAW, concernant, en particulier, la promotion de la Convention d'Istanbul et les informe de l'organisation d'un événement parallèle au cours de la 57^e session de la Commission de la condition de la femme (CSW). Le Conseil de l'Europe a un rôle important à jouer, au vu notamment du thème prioritaire de la 57^e session de la CSW (élimination et prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles). Les membres de la GEC sont encouragés à soutenir le Conseil de l'Europe dans ses efforts pour jouer un rôle clé au cours de la CSW vu le thème prioritaire et la contribution que le Conseil de l'Europe peut apporter à la session, grâce en particulier à la Convention d'Istanbul.

- Il est décidé de tenir les membres de la GEC informés de l'état d'avancement de l'organisation de la manifestation parallèle pendant la 57^e session de la CSW.

VI. Questions diverses

Les membres de la GEC s'informent du programme d'activités de la commission pour l'année à venir. Le Secrétariat explique que chaque élément du programme transversal pour l'égalité entre les femmes et les hommes ayant été mis en place, le processus d'élaboration d'une stratégie autour de leurs activités est en cours de développement et sera présenté à la GEC à sa prochaine réunion. Les trois priorités actuelles, à savoir l'accès des femmes à la justice, les femmes et les médias et la violence à l'égard des femmes, ainsi que les activités et événements liés à ces trois priorités constituent l'épine dorsale des travaux de la GEC pour 2013.

Les participants soulèvent la question des activités de coopération avec les Etats membres. Aucune demande jugée appropriée n'ayant été reçue, ce point a été supprimé de l'ordre du jour de la présente réunion. Les membres de la GEC sont encouragés à soumettre toutes propositions viables par les voies habituelles et elles seront examinées lors de futures réunions.

VIII. Dates et lieu des prochaines réunions

Les dates proposées pour les prochaines réunions de la GEC qui se tiendront à Strasbourg sont les suivantes :

3^e réunion : 10-12 avril 2013

4^e réunion : 13-15 novembre 2013

ANNEXE I

14 novembre 2012

GEC(2012)OJ 2

**COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
(GEC)**

2^e réunion

9h30 – 18h00, 14-16 novembre 2012
Strasbourg, Agora, salle de réunion G06

ORDRE DU JOUR

VII. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

- Projet d'ordre du jour GEC (2012) OJ 2 prov rev 4

VIII. Election du/de la Président(e) et du/de la Vice-Président(e)

IX. Possibilité de la création d'un Bureau de la GEC

- Note d'information sur la création éventuelle d'un Bureau de la commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC) GEC (2012) 11 bil

X. Programme transversal pour l'égalité entre les femmes et les hommes

- Réunion avec les rapporteurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes, Strasbourg, 16 novembre 2012 GEC (2012) 12 rev 1
- Nomination des points de contact nationaux GEC (2012) 6 bil rev 2
- Equipe chargée de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes (Secrétariat du CdE) Exposé oral
- Approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes – formation des membres du Secrétariat GEC (2012) 13
- Coopération avec d'autres entités du Conseil de l'Europe
 - *Échange de vues avec le Premier Vice-Président de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'APCE – Rapporteur général sur la violence à l'égard des femmes*
 - *Échange de vues avec le rapporteur sur l'égalité entre les femmes et les hommes du GRECO*

- Comptes rendus des manifestations auxquelles ont assisté des membres de la commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes GEC (2012) 9
 - *Manifestations co-organisées par le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe – Rabat et Tétouan, Maroc (5-7 juillet 2012)*
 - *Réunion préparatoire de la Conférence des femmes roms, Bucarest, Roumanie (3-4 octobre 2012)*
 - *2^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la cohésion sociale, Istanbul, Turquie (11-12 octobre 2012)*
 - *Conférence sur le renforcement du rôle politique et socioéconomique des femmes illustré par des cas concrets, Istanbul, Turquie (4-6 novembre 2012)*

XI. État des lieux concernant les activités dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes

- L'égal accès des femmes et des hommes à la justice GEC(2012) 4 rev
GEC(2012) 14
- Femmes et médias GEC (2012)10
 - Avant-projet de cadre conceptuel pour la conférence 2013 des points de contact nationaux*
 - Le manuel « femmes et journalistes d'abord !* Projet de « panoplie d'outils »
- La violence à l'égard des femmes Exposé oral

XII. Coopération avec des organisations internationales

- ONU Femmes
- EIGE
- Organisation internationale de la Francophonie
- FRA

XIII. Questions diverses

XIV. Date et lieu de la prochaine réunion

L'échange de vues du GEC avec les rapporteurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes, prévu le vendredi 16 novembre en salle G01, fera l'objet d'un ordre du jour séparé.

Annexe II**PARTICIPANTS LIST/LISTE DES PARTICIPANT-E-S****Members / Membres****MEMBERS ELECTED BY CDDH / MEMBRES ÉLU-E-S PAR LE CDDH****Armenia / Arménie**

Ms Karine SOUDJIAN
Head of the Human Rights and Humanitarian Issues Division
Ministry of Foreign Affairs of Armenia
2 Government Building
Yerevan 0010
Tel: + 37460 620 504
Mobile: + 05 53 99 511
E-mail: k.soudjian@mfa.am

Austria / Autriche

Ms Eva FEHRINGER
Deputy Director of European and International Social Policy, Equality and Labour Law
Federal Ministry of Labour, Social Affairs and Consumer Protection
Stubenring 1
1010 Wien
Tel: +43 17 1100 6098
E-mail: eva.fehringerv@bmask.gv.at

Czech Republic / République tchèque

Mr Radan ŠAFAŘÍK
Gender Equality Unit
Office of the Government of the Czech Republic
nábřeží Edvarda Beneše 4
Praha 1 - 118 01
Tel: +420 224 002 630
E-mail: safarik.radan@vlada.cz

Finland / Finlande

Ms Päivi YLI-PIETILÄ
Ministerial Adviser
Ministry of Social Affairs and Health
PO BOX 33, 00023 Government
Helsinki
Tel: +358 29 51 63 228 / 358 50 46 49 323
E-mail: paivi.yli-pietila@stm.fi liisa.tyvento@stm.fi

France

Mme Sophie DEL-CORSO
Chargée de mission
Bureau des Affaires européennes et internationales (BEI)
Ministère des Affaires sociales
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP
Tél : +01 53 86 10 61
E-mail: sophie.delcorso@social.gouv.fr

Ireland / Irlande

Ms Pauline MOREAU
Director
Gender Equality Division
Department of Justice and Equality
Bishops Square
Redmond's Hill
Dublin 2
Tel: +353 1 4790 235
E-mail: pmmoreau@justice.ie

Italy / Italie

Mr Michele PALMA
Gender Director of International and Communitarian Affairs Office
Department for Equal Opportunities
Presidency of Council
Largo Chigi 19
00187 Rome
Tel: +39 (06) 6779 24 52
E-mail: m.palma@governo.it

Lithuania / Lituanie

Ms Vanda JURSENIENE
Head of the Equality between Women and Men Division
Ministry of Social Security and Labour
Vivulskio str. 11
03610 Vilnius
Tel: +370 5 2664 273
E-mail: vanda.jurseniene@socmin.lt

Netherlands / Pays-Bas

Ms Carlien SCHEELE

Chairperson of the GEC/Présidente du GEC

Director

Directorate for Gender and LGBT Equality

Ministry of Education, Culture and Science

IPC 5500

P.O. Box 16375

2500 BJ The Hague

Tel: +31 70 41 23 351/+31 65 23 67 792

E-mail: c.scheele@minocw.nl

Poland / Pologne

Ms Monika KSIENIEWICZ

Deputy Director

Office of the Government Plenipotentiary for Equal Treatment

The Chancellery of the Prime Minister

Al. Ujazdowskie 1/3

00-583 Warsaw

Tel: +48 22 694 7535

E-mail: monika.ksieniewicz@kprm.gov.pl

Portugal

Mme Isabel ROMAO

Independent gender equality expert

Rua Pinheiro Borges, 3

2º Dº. Alfragide

2610-139 Amadora

Tel: +351 21 47 13 902

E-mail: isabelromao2@gmail.com

Russian Federation / Fédération de Russie

Mr Andrey NIKIFOROV [Apologised/Excusé]

Deputy Head

Department for Humanitarian Cooperation and Human Rights

Ministry of Foreign Affairs

Smolenskaya-Sennaya st., 32/34

119200 Moscow

Tel: +7 495 244-30-25

E-mail: gpch@mid.ru; nikiforov-andrei@mail.ru

Slovenia / Slovénie

Ms Violeta NEUBAUER
Co-ordinator for International Affairs
Equal Opportunities and European Coordination Service
Ministry of Labour, Family and Social Affairs
Kotnikova 28
1000 Ljubljana
Tel: + 386 1 369 75 15
E-mail: violeta.neubauer@gov.si

Spain / Espagne

Mr Guillaume MONFORT
Coordinator, International Relations Department
State Secretariat for Social Services and Equality
Ministry of Health, Social Services and Equality
Alcalá 37
28071 Madrid
Tel: +34 (91) 524 32 91
E-mail: gmonfortj@msssi.es

Switzerland / Suisse

Mme Sylvie DURRER [Apologised/Excusée]
Directrice Doctorat ès lettres
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG
Département fédéral de l'Intérieur
Schwarztor 51
3003 Berne
Tel : +41 79 216 50 27
E-mail: sylvie.durrer@ebg.admin.ch

Ukraine

Mr Sergiy KYSLYTSYA
Vice Chair of the GEC/Vice-président du GEC
Director General
Directorate General for International Organisations
Ministry of Foreign Affairs
Mykhaylivska sqr. 1
01018 Kiev
Tel: +380 44 238 15 64
E-mail: s.kyslytsya@mfa.gov.ua kyslytsya@yahoo.com

OTHER REPRESENTATIVES FROM MEMBER STATES / AUTRE REPRESENTANTS DES ETATS
MEMBRES

Azerbaijan /Azerbaïdjan

Mr Elgun SAFAROV
Deputy Head of the legal department
State Committee for Family, Woman and Children's Affairs
House of Government
U. Hajibeyov 40
Baku AZ 1000
Tel: 00994124937039
Email: elgunsafarov@yahoo.com

Germany / Allemagne

Ms Antje WUNDERLICH
Division 405 - European and international gender equality policy
Federal Ministry for Family Affairs,
Senior Citizens, Women and Youth
Glinkastrasse 24, D-10117 Berlin
Tel: +49 (0) 30 20655 - 1213
Email: antje.wunderlich@bmfsfj.bund.de

Hungary / Hongrie

Ms Zsuzsa KORMOSNE DEBRECENI [Apologised/Excusée]
Deputy Head of Department
Department of Family Policy
Ministry of Human Resources
E-mail : zsuzsa.kormos@emmi.gov.hu

Republic of Moldova/République de Moldova

Mrs Lilia PASCAL
Head of Gender Equality Insurance Policy and Violence Prevention Division
Ministry of Labor, Social Protection and Family
Tel: +373 22 269 349
E-mail: lilia.pascal@mmps.gov.md

Poland / Pologne

Ms Jacqueline KACPRZAK
Head of Equality of Women and Men on the Labour Market Unit
Department of Economic Analyses and Forecasts
Ministry of Labour and Social Policy
Nowogrodzka 1/3/5
00-513 Warsaw
Tel: +48 22 380 5109
E-mail: jacqueline.kacprzak@mpips.gov.pl

Switzerland / Suisse

Mme Isabelle SOB
Département fédéral de l'intérieur EDI
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG
Schwarztorstrasse 51
3003 Berne
Tel: +41 31 322 42 96
E-mail: isabelle.sob@ebg.admin.ch

Turkey/Turquie

Mr Şahin METIN
Family and Social Policies Expert
Eskisehir Yolu Söğütözü Mah. 2177
Sok. 10/A Çankaya
Ankara
Tel: 0 312 7059067
E-mail: sahin.metin@aile.gov.tr

Participants/Participant-e-s**ORGANS AND COMMITTEES OF THE COUNCIL OF EUROPE / ORGANES ET COMITES DU
CONSEIL DE L'EUROPE****Parliamentary Assembly / Assemblée parlementaire**

Mr Mendes BOTA
First Vice-Chairperson of the Committee on Equality and Non-Discrimination, General
Rapporteur on violence against women / Premier Vice-Président de la Commission sur l'égalité
et la non-discrimination de l'APCE, Rapporteur général sur la violence à l'égard des femmes

Committee of Ministers / Comité des Ministres

Mme Tatiana PÂRVU
Thematic Co-ordinator for Equality and Trafficking/Coordinatrice thématique sur l'égalité et la
traite (TC-ET) - Permanent Representative of the Republic of Moldova/Représentante
Permanente de la République de Moldova

**Office of the Commissioner for Human Rights / Bureau du Commissaire aux Droits de
l'Homme**

Ms Silvia GRUNDMANN
Adviser/Conseillère
Tel: +33 (0)3 90 21 55 64
E-mail: silvia.grundmann@coe.int

Conference of INGOs of the Council of Europe / Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Ms Betty DOORNENBAL
Gender Equality Expert of the Standing Committee
Tel: 31 6 2011 7999
E-mail: bettydoornenbal@gmail.com

EUROPEAN UNION/UNION EUROPEENNE

European Institute for Gender Equality / Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

Ms Barbara LIMANOWSKA
Acting Head of Operations
Senior Gender Mainstreaming Expert
Švitrigailos g. 11M
03228 - Vilnius
Lithuania
Tel: +370 5 2394105
E-mail: Barbara.Limanowska@eige.europa.eu

European Union Agency for Fundamental Rights / Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

Ms Ludovica BANFI
Programme Manager - Social Research
Freedoms and Justice Department
Schwarzenbergplatz 11
1040 Vienna, Austria
Tel: +43 1 58030 839
E-mail: Ludovica.BANFI@fra.europa.eu

OBSERVER STATES/ÉTATS OBSERVATEURS

Holy See/Saint Siège

Ms Catherine VIERLING
E-mail: cvierling@yahoo.fr

OTHER INTERNATIONAL ORGANISATIONS/AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

UN Women/ONU Femmes

Ms Raluca Maria POPA
Consultant
UN Women Sub-Regional Office for Central and South Eastern Europe
Grosslingova 35
811 09 Bratislava
Slovak Republic
E-mail: raluca.maria.popa@gmail.com

OSCE ODIHR / BIDDH

Ms Andreea VESA
Human Rights Officer
Human Rights Department
Human Rights, Gender and Security
Ul. Miodowa 10
00-251 Warsaw, Poland
Tel: +48 22 5200 757
Mobile: +48 695 808 813
E-mail: Andreea.Vesa@odihhr.pl

OTHER EXPERTS/ AUTRE EXPERT(E)S

Ms Hanna ONWEN-HUMA
Matinkuja 1 c 20
02230 Espoo
Finland
E-mail: hanna.onwen-huma@stm.fi

Ms Catherine BIJ DE VAATE
Aletta Equality Institute for gender
equality and women's history
Vijzelstraat 20
1017 HK Amsterdam
Netherlands
E-mail - C.Bijdevaate@aletta-equality.nl

Gender Equality Rapporteurs / Le/la rapporteur/se pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Meeting on 16 November (morning) / réunion du 16 novembre (matin)

Steering Committee for Human Rights/ Comité directeur pour les droits de l'Homme (CDDH)

Mr Philippe WERY [Apologised/Excusé]
E-mail: philippe.wery@just.fgov.be
Secretariat: Mr Alfonso DE SALAS [Apologised/Excusé]

Committee of Experts on the Reform of the Court / Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR)

Mr Jakub WOLASIEWICZ
E-mail: jakub.wolasiewicz@msz.gov.pl

Committee on Bioethics / Comité de Bioéthique (DH-BIO)

Ms Beatrice IOAN
E-mail: ioanbml@yahoo.com
Secretariat: Ms Laurence LWOFF

Committee of Experts on Terrorism / Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER)

Ms Tanja KIKEREKOVA

E-mail: Tanja.Kikerekova@mjustice.gov.mk

European Committee on Crime Problems / Comité européen pour les Problèmes Criminels (CDPC)

Ms Antonella SAMPO-COUMA

E-mail: asampo@justice.mc

Committee of Experts on the Operation of European Conventions on Co-operation in Criminal Matters / Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC)

Ms Antonella SAMPO-COUMA

E-mail: asampo@justice.mc

Council for Penological Co-operation / Conseil de coopération pénologique (PC-CP)

Ms Alina BARBU [Apologised/Excusée]

E-mail: alina_dorobant_99@yahoo.com

European Committee on Legal Co-operation / Comité européen de coopération juridique (CDCJ)

Ms Zuzana FIŠEROVÁ

E-mail: zfiserova@mzp.justice.cz

Secretariat: Mr Simon TONELLI

Consultative Council of European Prosecutors / Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE)

Ms Raija TOIVIANEN [Apologised/Excusée]

E-mail: raija.toiviainen@oikeus.fi

Consultative Council of European Judges / Conseil consultatif de juges européens (CCJE)

Mr Bart VAN LIEROP [Apologised/Excusé]

E-mail: w.van.lierop@rechtspraak.nl

European Commission for the Efficiency of Justice / Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ)

Mr Gabor SZEPLAKI-NAGY

E-mail: szeplakinagy.gabor@mku.hu

Steering Committee on Media and Information Society / Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)

Ms Christina LAMPROU

E-mail: christina.lamprou@minpress.gr

Secretariat: Mr Bjorn JANSON

Steering Committee for Educational Policy and Practice / Comité directeur pour la politique et les pratiques en matière d'éducation (CDPPE)

Mr Bernard WICHT

E-mail: wicht@edk.ch

Secretariat: Ms Stefania KRUGER

Steering Committee for Culture, Heritage and Landscape / Comité directeur du patrimoine culturel et du paysage (CDCPP)

Ms Brigitte MYLE

E-mail: brigitte.myle@rwo.vlaanderen.be

Secretariat: Ms Mechthilde FUHRER

Ad hoc European Committee for the World Anti-Doping Agency / Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA)

Ms Graziela VAJIALA

E-mail: g.vajiala@anad.gov.ro

European Committee on Local and Regional Democracy / Comité européen sur la démocratie locale et régionale (CDLR)

Mr Edwin LEFEBRE

E-mail: edwin.lefebvre@bz.vlaanderen.be

Ms Gabrielle METZ [Apologised/Excusée]

E-mail: Gabrielle.Metz@minbzk.nl

Secretariat: Ms Siobhan MONTGOMERY

Joint Council on Youth / Comité mixte sur la jeunesse (CMJ)

Ms Ilaria ESPOSITO

E-mail: ilaria.esposito@cngai.it

Secretariat: Ms Anna Trigona

European Committee for Social Cohesion / Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS)

Ms Sina BUGEJA

E-mail: sina.bugeja@gov.mt

Secretariat: Mr Thorsten AFFLERBACH

Committee of Experts on the rights of people with disabilities / Comité d'experts sur les droits des personnes handicapées (CS-RPD)

Ms Nadezhda HARIZANOVA

E-mail: nharizanova@mlsp.government.bg

Secretariat: Mr Thorsten AFFLERBACH

Pompidou Group (Combat Drug Abuse and Illicit Trafficking in Drugs) / Groupe Pompidou (Lutte contre l'abus et le trafic de drogues)

Ms Elisabetta SIMEONI

E-mail: e.simeoni@palazzochigi.it

Ms Anna Maria FAWFARILLO

Secretariat: Ms Florence MABILEAU

Enlarged Partial Agreement on Sport / Accord Partiel élargi sur le Sport (EPAS)

Ms Krisztina GÖNTÉR

E-mail: krisztina.gonter@emmi.gov.hu

Secretariat: Ms Sonia PARAYRE

Group of States against Corruption / Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO)

Ms Helena LIŠUCHOVÁ

E-mail: hlisuchova@mzp.justice.cz

Secretariat: Ms Liubov SAMOKHINA

SECRETARIAT / SECRETARIAT**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Ms Sonia SIRTORI-MILNER

Head of the Secretariat / Cheffe du Secrétariat

Committee on Equality and Non-Discrimination / Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Tel: +33 (0)3 88 41 23 70

E-mail: sonia.sirtori@coe.int

CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE

Ms Muriel GRIMMEISSEN

Co-secretary / Co-secrétaire

Current Affairs Committee / Commission des questions d'actualité

Tel: +33 (0)3 88 41 28 19

E-mail: muriel.grimmeissen@coe.int

JUSTICE AND LEGAL CO-OPERATION DEPARTMENT / SERVICE DE LA COOPERATION JUDICIAIRE ET JURIDIQUE**DIVISION FOR LEGAL CO-OPERATION / DIVISION DE LA COOPERATION JURIDIQUE**

Ms Marie-Christine PINEL

Trainee / Stagiaire

Tel: +33 3 90 21 52 77

E-mail: marie-christine.pinel@coe.int

DIRECTORATE GENERAL OF HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW / DIRECTION GENERALE DES DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT (DGI)

Ms Marja RUOTANEN

Director of Justice and Human Dignity / Directrice de la justice et de la dignité humaine

Tel: +33 (0)3 88 41 30 45

E-mail: marja.ruotanen@coe.int

Ms Elda MORENO

Head of Gender Equality and Human Dignity Department / Cheffe du Service de la dignité humaine et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Tel: +33 (0)3 88 41 22 62

E-mail: elda.moreno@coe.int

Ms Liri KOPAÇI-DI MICHELE

Head of Gender Equality and Violence against Women Division / Cheffe de la Division Egalité entre les femmes et les hommes et violence à l'égard des femmes

Tel: +33 (0)3 88 41 22 58

E-mail: liri.kopaci-dimichele@coe.int

Ms Anne-Marie FARADJI [Apologised/Excusée]

Administrator / Administratrice

Tel: +33 (0)3 88 41 21 30

E-mail: anne-marie.faradji@coe.int

Mr Edo KORLJAN

Administrator / Administrateur

Tel: +33 (0)3 88 34 28

E-mail: edo.korljan@coe.int

Ms Johanna NELLES

Administrator / Administratrice

Tel: +33 (0)3 90 21 46 78

E-mail: johanna.nelles@coe.int

Mrs Adrienne INGLEDOW

Principal Assistant / Assistante principale

Tel: +33 (0)3 88 41 20 63

E-mail: adrienne.ingledow@coe.int

Ms Paula HINCHY

Administrative Assistant / Assistante administrative

Tel: +33 (0)3 88 41 37 36

E-mail: paula.hinchy@coe.int

Ms Valérie GIRET

Administrative Assistant / Assistante administrative

Tel: +33 (0)3 88 41 21 21

E-mail: valerie.giret@coe.int

Ms Magda GRZYB

Trainee / Stagiaire

Interpreters / Interprètes

Ms Elisabetta BASSU (15/11)

Ms Christine TRAPP (14-15-16/11)

Ms Katia DI STEFANO (14-15-16/11)

Ms Maryline NEUSCHWANDER (14/11)

Mr Luke TILDEN (16/11)

Annexe III

Exposé de Johanna Nelles, chef de l'Unité sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique,
Conseil de l'Europe

Informations actualisées sur les activités de promotion de la Convention d'Istanbul
Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes, 14-16 novembre 2012

I. Etat actuel des signatures et ratifications

Au 15 novembre 2012, [24 Etats membres avaient signé](#) la Convention d'Istanbul. Ces pays sont les suivants : l'Albanie, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, « l'Ex-République yougoslave de Macédoine », la Finlande, la France, la Grèce, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, Monaco, le Monténégro, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la République slovaque, le Royaume-Uni, la Serbie, la Slovénie, la Suède et l'Ukraine. Plus de la moitié des Etats membres de l'UE ont donc signé la Convention d'Istanbul. Il est à souhaiter que nombre d'entre eux ne s'en tiennent pas là et ratifient la convention dans les meilleurs délais.

Un seul pays a ratifié la convention : la Turquie. En outre, le Parlement albanais a récemment approuvé le projet de loi de ratification et le Conseil de l'Europe compte recevoir bientôt l'instrument de ratification de l'Albanie.

La convention n'est pas ouverte uniquement aux Etats membres du Conseil de l'Europe. Les Etats non membres pourront y adhérer une fois qu'elle sera entrée en vigueur. Pour les Etats non membres qui ont participé au processus de rédaction, comme c'est le cas de la plupart des Etats observateurs du Conseil de l'Europe, c'est même plus facile : ils peuvent simplement signer et ratifier la convention même avant son entrée en vigueur. Ce sera le cas du Canada, du Mexique et du Saint-Siège. De plus, outre les Etats membres de l'Union européenne pris individuellement, l'institution elle-même peut signer et ratifier la convention.

Concernant les signatures, les progrès sont réguliers mais nous devons accélérer le rythme des ratifications. Dans certains de nos Etats membres comme l'Espagne, la France et le Portugal, les préparatifs de la ratification sont sur le point de s'achever et d'autres Etats membres comme l'Allemagne, l'Autriche et la Finlande œuvrent activement à sa ratification. Dans de nombreux autres pays, la question de la signature et de la ratification est à l'étude mais il est souvent difficile d'obtenir des informations sur les obstacles et/ou les difficultés techniques qui peuvent exister.

Tous les membres de la GEC sont invités à informer le Secrétariat de tout problème susceptible de bloquer la signature/ratification pour permettre au Secrétariat d'apporter son aide. Les membres de la GEC sont également invités à tirer parti de leurs relais nationaux pour faire avancer la cause de la ratification. La GEC a fait de la violence à l'égard des femmes l'une de ses activités prioritaires, ce qui signifie que la promotion de la ratification de la Convention d'Istanbul devrait être un volet fondamental des activités de la GEC, au niveau national comme à celui du Conseil de l'Europe.

II. Activités promotionnelles depuis l'ouverture de la convention à la signature

Conférences et séminaires régionaux

La Division de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la violence à l'égard des femmes a organisé quatre conférences et séminaires régionaux dans nos Etats membres et dans les pays du sud de la Méditerranée, une cinquième conférence étant prévue pour janvier 2013 en Finlande. Les cinq événements auront rassemblé près de 50 de nos Etats membres et pays voisins. Ces séminaires ont pour but de réunir les représentants des gouvernements et des ONG ainsi que des parlementaires pour discuter des problèmes que leur posent éventuellement la signature et la ratification de la convention mais aussi leur permettre d'en apprendre davantage sur les dispositions de la convention. Pour en savoir plus sur les événements promotionnels et autres manifestations, veuillez consulter le site : [www.coe.int/conventionviolence\(Events\)](http://www.coe.int/conventionviolence(Events)).

Partenariats stratégiques et activités conjointes avec d'autres organisations internationales

➤ Nations Unies

En février de cette année, l'Agence ONU-Femmes et le Conseil de l'Europe ont échangé des lettres d'intention faisant état de leur souci mutuel d'intensifier leur coopération pour promouvoir la Convention d'Istanbul mais aussi d'unir leurs forces pour mener à bien des réformes juridiques dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes et faire en sorte que nos Etats membres honorent les engagements qu'ils ont contractés à cet égard.

Deux des cinq séminaires régionaux sur la Convention d'Istanbul ont été organisés en coopération avec l'ONU-Femmes qui a pris en charge une partie des frais de ces activités.

En outre, les deux organisations effectueront conjointement une étude pour établir la cartographie des services destinés aux femmes victimes de violence dans trois pays balkaniques (Albanie, Bosnie-Herzégovine et « Ex-République yougoslave de Macédoine »). En recensant les lacunes dans les prestations des services de ces pays, l'étude préparera le terrain pour la mise en œuvre des dispositions de la convention qui exigent des services généraux et spécialisés pour les victimes. Cette étude complétera géographiquement celle de l'EIGE sur la mise en œuvre du Programme d'action de Pékin concernant la violence à l'égard des femmes, qui se penche sur le soutien aux victimes dans 27 Etats membres de l'UE, plus la Croatie. Le questionnaire établi pour l'étude de l'EIGE servira de modèle.

Comme la *Commission de la condition de la femme* se consacrera, en 2013, à la violence faite aux femmes, nous étudions avec nos partenaires onusiens la possibilité non seulement d'organiser un événement parallèle comme d'habitude (prévu actuellement le 4 mars 2013, en coopération avec la représentation permanente de la France auprès des Nations Unies) mais aussi d'obtenir un temps de parole au cours de la plénière. La Convention d'Istanbul est, au niveau régional, l'ensemble de normes juridiquement contraignantes le plus nouveau et le plus précis et nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'elle apparaisse comme un modèle.

Nous sommes heureux de constater que, grâce à nos liens étroits avec trois membres du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), ce comité appelle systématiquement à une prompte ratification de la Convention d'Istanbul dans ses observations finales qui concernent les Etats Parties qui sont membres du Conseil de l'Europe.

Au cours de la session d'octobre de l'Assemblée parlementaire, le *Secrétaire Général des Nations Unies* « a notamment rappelé le rôle de précurseur joué par le Conseil de l'Europe [...] dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique. En outre, il s'est dit sûr que, grâce au cadre juridique créé par le Conseil de l'Europe, des progrès rapides seraient réalisés dans ce domaine.

➤ **Union européenne**

Nous avons renforcé notre coopération avec plusieurs institutions de l'UE et le Parlement européen. Pas plus tard que la semaine dernière, le Conseil de l'Europe a notamment été invité à présenter la Convention d'Istanbul à titre d'exemple de politiques européennes à la Conférence sur la lutte contre la violence envers les femmes dans l'Union européenne, organisée par la présidence chypriote de l'UE.

Nous avons aussi intensifié la coopération avec les parlementaires de l'UE en organisant à la fois des réunions formelles (échange de vues avec la Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres –FEMM) et informelles (un déjeuner de travail au printemps, ici à Strasbourg). Les membres du Parlement européen sont très soucieux de promouvoir la signature et la ratification de la Convention d'Istanbul par l'UE et ses Etats membres. Le Comité économique et social européen (CESE) soutient lui aussi vigoureusement la Convention d'Istanbul et a appelé l'UE et ses Etats membres à la signer et à la ratifier.

➤ **OSCE**

Nous coopérons aussi étroitement avec l'OSCE pour coordonner les initiatives et activités dans des domaines d'intérêt commun. Afin de mieux faire connaître les dispositions de la Convention d'Istanbul aux différents organes de l'OSCE, nous avons coorganisé un événement parallèle à la dernière réunion sur la mise en œuvre de la dimension humaine de l'OSCE à la fin du mois de septembre et présenté en outre brièvement la Convention d'Istanbul à la session plénière. En conséquence, le résumé consolidé comporte une recommandation adressée à tous les Etats participants de l'OSCE, les invitant à signer et à ratifier la convention. Une autre réunion d'information destinée aux délégations de l'OSCE au niveau des ambassadeurs est prévue le 10 décembre 2012.

Partenariats stratégiques avec des ONG

Des partenariats fructueux ont été mis en place avec des ONG internationales de premier plan comme Amnesty International, Human Rights Watch et le réseau WAVE. En outre, nous avons soutenu la pétition en ligne du Fonds mondial pour les femmes en vue de la ratification de la Convention d'Istanbul et organisé la remise de la pétition au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour transmission au Comité des Ministres.

Faire de la Convention d'Istanbul une référence pour les travaux des autres organisations internationales

Promouvoir la Convention d'Istanbul suppose aussi de s'assurer qu'elle est considérée comme la principale référence pour les politiques, programmes et normes juridiquement contraignantes établies par d'autres organisations internationales, notamment l'UE. L'un des exemples est la Directive de l'UE établissant des normes minimales concernant les droits des victimes de la criminalité (remplaçant la Décision-cadre du Conseil 2001/220/JHA), qui indique que la Convention d'Istanbul fait partie de la réglementation internationale sur la violence à l'égard des femmes et les droits des victimes. En outre, le projet de manuel de l'Union européenne sur les bonnes pratiques policières pour mener à bien les poursuites dans les affaires de violence domestique, qui est actuellement en cours d'élaboration sous la présidence chypriote de l'UE, fait référence à une disposition particulière de la convention. On peut citer comme autres exemples l'avis du CESE sur le thème « Eradication de la violence domestique à l'encontre des femmes » qui appelle l'ensemble des Etats membres de l'UE et l'UE elle-même à ratifier la convention ainsi que le rapport annuel de l'Union européenne sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde : Rapport sur l'action de l'UE en 2011.

Communication

Pour atteindre le public le plus large possible, la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la violence à l'égard des femmes a créé un site web entièrement consacré à la Convention d'Istanbul (www.coe.int/conventionviolence). Il contient des informations sur l'état des signatures et des ratifications mais aussi sur les activités de promotion de la convention ainsi que des discours et autres ressources sur la violence à l'égard des femmes.

En outre, nous avons élaboré des brochures et des fiches d'information qui expliquent différentes parties de la convention et avons rendu le texte de la Convention disponible en 23 langues. Lors de la traduction de la Convention, nous avons rencontré un problème de terminologie. L'expression « domestic violence » est souvent traduite par « violence familiale » car c'est le concept le plus connu et, en conséquence, il n'y a pas d'autre terminologie admise. Toutefois, la Convention d'Istanbul ne se préoccupe pas uniquement de la « violence familiale » mais va au-delà pour inclure aussi la violence qui se produit entre deux personnes qui entretiennent une relation mais n'ont jamais vécu ensemble. Dans certaines langues, le terme "domestic unit" (« foyer » en français) employé à l'article 3 de la convention semble poser un problème similaire.

Une révision de toutes les traductions est actuellement en cours. L'ensemble des membres de la GEC et des Points de contact nationaux sont invités à contribuer à la recherche d'une traduction plus appropriée de "domestic violence".

Etudes et recherches

Afin de clarifier certaines dispositions de la Convention d'Istanbul et les moyens de la mettre en œuvre, deux études ont été commandées à des experts externes : l'une sur l'obligation des Etats Parties de reconnaître, encourager et soutenir les ONG et la société civile dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, comme énoncé dans les articles 8 et 9 de la Convention d'Istanbul, et l'autre sur l'obligation des Etats Parties d'associer le secteur privé et les médias à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, comme énoncé dans l'article 17 de la Convention d'Istanbul.

En outre, nous avons mené nos propres recherches et rassemblé en un recueil les études existantes sur le coût de la violence domestique pour nous aider, et aider d'autres personnes, à faire valoir l'argument financier : il est moins coûteux d'investir dans la réduction de la violence à l'égard des femmes que d'être contraint d'y remédier.

En outre, nous avons compilé les lois nationales sur la mise en place de centres d'accueil pour les femmes victimes de violence et de violence domestique dans nos Etats membres. Cette étude a pour but de déterminer le nombre d'Etats membres qui ont effectivement établi des normes juridiques sur les centres d'accueil, que ces normes imposent l'obligation d'en créer, de financer ceux qui existent ou qu'elles fixent des critères de qualité et de quantité. Notre intention était d'examiner cette question pour être en mesure de conseiller les futurs Etats Parties à la Convention d'Istanbul sur les moyens de satisfaire à l'obligation de fournir des services aux victimes. La première étape consiste à observer la pratique juridique en vigueur et à déterminer s'il s'agit d'un domaine qui doit être régi par la loi ou non. Sur la base de notre recherche, nous avons recensé quatre types d'approche : (1) instaurer l'obligation de mettre en place des centres d'accueil par une loi nationale, (2) réglementer certains aspects de l'organisation ou de la gestion des centres d'accueil par une loi nationale, (3) par une loi adoptée au niveau régional et (4) n'édicter aucune loi sur toute question liée aux centres d'accueil.

Cette recherche est en cours et tous les membres de la GEC et les Points de contact nationaux seront invités à vérifier les informations recueillies.

Conclusion

La Convention d'Istanbul est reconnue par tous nos partenaires comme une contribution importante à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et sa notoriété augmente. Pas plus tard que le mois dernier, l'Observatoire espagnol sur la violence de genre a attribué son prix annuel, décerné pour des travaux remarquables contre la violence fondée sur le genre, au Conseil de l'Europe pour ses vastes travaux sur la violence faite aux femmes et la Convention d'Istanbul.